

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 6 janvier 2025

TRANSACTION VENTE

Prix de vente minimum	Prix de vente maximum	Honoraires
0€	100.000€	8.000€
100.001€	150.000€	9.500€
150.001€	180.000€	10.500€
180.001€	200.000€	12.000€
200.001€	250.000€	14.000€
250.001€	300.000€	16.000€
300.001€	350.000€	17.000€
350.001€	400.000€	20.000€
+ 400.001€		4.5%
Terrain		7%
Locaux Commerciaux		7%

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

* A l'exception des mandats de recherche ou dans le cadre d'une succession, les honoraires peuvent être à la charge de l'acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 100€

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur : 7 C TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 7 C TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

PART BAILLEUR : 3€ TTC par m² de surface habitable.

Part locataire : 3€ TTC par m² de surface habitable.

**L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX
REPRÉSENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES**

BARÈME DE NOS HONORAIRE DE GESTION

Agence partenaire en charge de la location
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante

Formules

PRESTATIONS MA GESTION LOCATIVE	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Mise en place du mandat de gestion	✓	✓
Versement mensuel des loyers et charges au bailleur dès règlement du locataire	✓	✓
Envoi de l'avis d'échéance à votre locataire mensuellement	✓	✓
Délivrance d'une quittance de loyer	✓	✓
Envoi mensuel d'un relevé de gérance par email	✓	✓
Révision annuelle du loyer en fonction de l'indice IRL	✓	✓
Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande	✓	✓
Récupération de la taxe d'ordures ménagères auprès du locataire	✓	✓
Emission d'un projet de déclaration de revenus fonciers	✓	✓
Suivi des travaux, établissement de devis, commandes et règlements des fournisseurs	✓	✓
Suivi digital de votre parc locatif	✓	✓
Garantie Loyers impayés		✓
Déclaration et suivi des loyers impayés		✓
Paiement assuré le 5 de chaque mois (jour ouvré)		✓
Détériorations immobilières jusqu'à 10 000€		✓
Protection juridique		✓

LOYERS > nos taux sont dégressifs	SIMPLICITÉ	GARANTIE TOTALE
Un bailleur peut cumuler ses différents loyers pour bénéficier de la dégressivité	TTC	TTC
Loyers hors charges inférieurs à 1500€	7,08%	10,78%
Loyers hors charges compris entre 1500€ et 2000€	5,88%	9,58%
Loyers hors charges supérieurs à 2000€	4,68%	8,38%

*GLI = Garantie Loyers Impayés à 2,50 % TTC (sans plafond de loyer, sans franchise, sur toute la durée du sinistre)

Offre Stationnement (Box ou parking) à 11,88 % TTC

Les honoraires de gestion s'appliquent sur toutes les sommes encaissées pour le compte du mandant.
Les honoraires de gestion sont 100% déductibles des revenus fonciers (selon Loi de Finances en vigueur).
Taux de TVA en vigueur : 20 %, sauf TVA DOM-TOM 8,50%

Barème valable à compter du 01/10/2021

Ma Gestion Locative - 1 Impasse Isaac Newton - CS 70335 - 85109 Les Sables d'Olonne Cedex - Tél. 02 51 32 01 94
Succursale : 1-3 rue Alessandro Volta - 2ème étage - ZAC de la Fleuriaye - 44481 Carquefou Cedex - Tél. 02 40 52 17 89
contact@magestionlocative.fr - Code APE 6831Z - Carte Pro CPI 8501 2018 000 030 507 CCI de Vendée
N° RCS La Roche-sur-Yon (85) 499 472 819 - Garantie CEGC Puteaux

www.magestionlocative.fr

